



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire n°44

Moulins, le 5 mai 2011

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : Pavoisement des édifices publics

Conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre en date du 27 avril 2011, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales :

- **le dimanche 8 mai 2011** : 66^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 et Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme
- **le lundi 9 mai 2011** : Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schumann du 9 mai 1950

Les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

- **le mardi 10 mai 2011** : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à ce pavoisement et veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Signé

Pierre MONZANI